

ECHOS

du vignoble

GD : C'était annoncé au vu des tendances des derniers mois. Le Cabernet d'Anjou est devenu sur 12 mois (avril 2018 à avril 2019) la première appellation de rosé vendue en grande distribution selon les données Iri, fournies par Interloire. Avec près de 199 000 hl (+ 6 %) sortis des linéaires, il devance l'AOC Côtes-de-Provence 198 200 hl (- 23 %). Cette inversion des positions a deux explications : le rosé angevin continue à bien performer sur le marché national, et à l'inverse, les opérateurs provençaux ont fait le choix d'attaquer l'export en transférant une partie des volumes nationaux vers les marchés étrangers.

ANIMATION : Gros succès pour l'édition 2019 d'Anjou Vélo Vintage. Plus de 11 000 cyclistes en mal de nostalgie se sont lancés sur les routes du Saumurois les 5, 6 et 7 juillet, applaudis par de nombreux badauds. Les AOC d'Anjou-Saumur étaient présentes pour animer le bar et les ravitaillements. Au total, quelque 3 000 bouteilles ont été débouchées. Les sept AOC de Saumur, les trois rosés, Anjou Rouge et Blanc, les Coteaux du Layon et le Crémant de Loire sont partenaires de la manifestation.

PAULÉE : Les vigneron de l'Anjou noir, qui avaient invité leur voisin de l'Anjou blanc (saumurois) ont accueilli entre 4 et 500 personnes (cavistes, restaurateurs, importateurs, journalistes...) pour leur désormais traditionnelle Paulée estivale, le dimanche 30 juin à la Coulée de Serrant. Pour l'occasion, deux sommelières à la portée internationale,



Pascaline Lepeltier, qu'on ne présente plus, et l'Argentine Paz Levinson avaient été conviées. La journée s'est conclue par un dîner concocté par trois chefs angevins aux Greniers Saint-Jean à Angers.

MUSÉE : Pour alimenter son fonds d'archives, qui compte déjà quelque 8 000 documents, le Musée de la vigne et du vin lance une campagne de collecte de photographies ou vidéos, illustrant la vie quotidienne et le travail des vigneron tout au long du 20^{ème} siècle. Les documents peuvent porter sur les travaux à la vigne ou à la cave, la commercialisation, les moments festifs... et pourront être, soit offerts au Musée, soit laissés sous forme de prêt. Pour participer à cette collecte, contact : Karine Chevalier, directrice du Musée : direction@musee-vigne-vin-anjou.fr ou 02 41 78 42 75.

CONGÉS : Les bureaux de la Fédération viticole seront fermés les 15 et 16 août ; ceux de l'Assvas du 15 au 25 août.

SYNDICALISME

Guillaume Reynouard, président des Vins de Saumur

Ça ne change pas tous les jours, même tous les ans. En 72 ans, le Syndicat des vins de Saumur aura connu 8 présidents. Guillaume Reynouard, le 9^{ème}, vient de prendre la tête de ce que beaucoup nomment encore "les Côtes de Saumur".



Après deux tours d'élection, le vigneron du Puy Notre Dame (sur 18 ha en biodynamie) a succédé à Philippe Porché qui avait souhaité passer la main. "Philippe continuera à œuvrer pour le collectif avec moins de responsabilités. Il a beaucoup donné", indique le nouveau président qui a d'ailleurs souhaité s'appuyer sur deux vice-présidents (Isabelle Suire et Alban Foucher) – c'était la condition de sa candidature – pour travailler en équipe sur les deux missions principales du Syn-

dicat que sont la vente de CRD et la promotion collective des sept appellations saumuroises.

"Sur les capsules, je pense qu'il y a besoin de dynamiser cette activité en faisant plus de promotion sur les produits que nous proposons", estime Guillaume Reynouard. Sur le volet de la communication, un plan à 10 ans a été travaillé depuis plusieurs mois. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

P.T.

INSTALLATION

Kafka s'est invité à Beaulieu

C'est une histoire abracadabrant-tesque. Cédric Bourez s'est installé il y a un an à Beaulieu-sur-Layon sur 11 ha, dont 4 en achat accompagnés d'un chai, qu'il a souhaité reprendre, pour créer le Clos de Galerne. Début 2018, la Safer a validé cet achat. Sauf que six mois plus tard, il apprend que le notaire ne signera pas le dossier, car le chai, basé dans une zone artisanale, ne peut pas accueillir d'activité viticole, alors que le cédant (Pierre André) était vigneron depuis 2013 dans ce bâtiment...

Du coup, l'ancien vigneron a assigné en justice son notaire, la Safer et la municipalité de Beaulieu. "Pour nous, la vente était valide. M. André avait acheté en connaissance de cause", indique la Safer.

En attendant, pour sa première récolte, Cédric Bourez s'est

posé dans un chai provisoire à Saint-Lambert, "dont le bail s'arrête au 10 août". Il a continué à exploiter les 4 ha en attendant de pouvoir les acquérir définitivement, via un prêt à usage consent par le propriétaire pour un an.

Se retrouvant dans un imbroglio juridique qui l'empêche d'avancer dans son projet d'entreprise, a lui aussi assigné la Safer pour qu'elle débloque le dossier et lui permette d'acheter les vignes. Sauf que la Safer ne souhaite pas distinguer le bâtiment des vignes. "C'est une transmission globale" souligne la Safer.

Si rien ne bouge, le dossier règlera donc devant les tribunaux. Reste une piste : que la destination du bâtiment évolue pour qu'il puisse accueillir une activité viticole. C'est à la communauté de communes de trancher ce volet-